

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : 06/08/03
Date de modification : 03/05/07

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom commercial : INSECTICIDE POUFRE CONTRE NIDS DE GUEPES ET INSECTES RAMPANTS
Code produit : 1015 P
Fournisseur : DIPTER SAS
 Parc d'Activités Villemer – Avenue Flore BP 823
 Le THILLAY – 95508 Gonesse Cedex France
 E-mail : dipter@wanadoo.fr – <http://www.dipter.fr>
Environnement & Sécurité Produits Tel : 01.39.88.15.35 Fax : 01.39.92.90.55
Logistique (transport et stockage) Tel : 01.39.88.15.35 Fax : 01.39.92.90.55
N° d'appel d'urgence médicale Tél : 01 45 06 20 66
INRS / ORFILA : 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

2-1. Nature chimique de la substance ou préparation

Synonymes : Perméthrine 25/75; 0,5 % p/p Poudre sèche.
Famille : Pyréthriinoïde.
Utilisation : Insecticide, Poudre pour poudrage prête à l'emploi.
Impuretés : Néant.

2-2. Constituants apportant un danger

CAS	EINECS	Libellé	Concentration	Symbole	Phrases R
052645-53-1	258-067-9	Perméthrine 25/75	5 g/kg	Xn, N	20/22 – 43 - 50/53
61790-53-2		Silice amorphe	1, <5 %	Xn	20 - 40

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Symbole et lettre d'identification



N : Dangereux pour l'environnement

Dangers principaux : Dangereux pour l'environnement.
Risques spécifiques : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique

Principaux symptômes aigus : Sensations d'irritations cutanées.

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin : Traitement symptomatique. Ce produit contient un Pyréthriinoïde.
Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Inhalation : Faire moucher le sujet. Faire respirer de l'air frais.
 Desserrer les vêtements du sujet. Garder au repos et au chaud.
 Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.
Contact avec la peau : Oter tout vêtement et chaussures souillés.
 Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau. Les irritations cutanées peuvent être traitées avec des crèmes grasses ou des onguents anesthésiques locaux. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes.
 En cas d'irritation persistante, consulter un spécialiste.
Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Si la victime est consciente, Ne Pas faire

vomir. Si des troubles apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés** : Le produit n'est pas combustible. Si le produit est impliqué dans un incendie, utiliser les moyens habituels de lutte : poudre, mousse, eau pulvérisée, CO₂.
- Moyens d'extinction contre-indiqués** : Jet d'eau bâton.
- Danger particulier** : En cas d'incendie, peut conduire à l'émission de gaz toxiques et de vapeurs irritantes si la température de décomposition est atteinte.
- Équipement spécial de protection** : Avant toute intervention prévoir un équipement de protection adapté. Ne pas respirer les fumées. Port d'un appareil respiratoire autonome (locaux fermés).
- Autres recommandations** : Refroidir à l'eau les récipients intacts exposés au feu/rayonnement. Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger. Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Avant toute intervention prévoir un équipement de protection adapté (voir § 8-2).
- Protection de l'environnement** : Protéger l'accès aux égouts. Balayer, en évitant la formation de poussières, et pelleter le produit solide dans un récipient adapté à sa récupération ou à sa destruction.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 MANIPULATION

- Mesures collectives de protection** : Pas de précautions spécifiques requises lors de la manipulation de contenants fermés. Ventilation aspirante aux points de formation des poussières. Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.
- Précautions particulières** : Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

7-2 STOCKAGE

- Sensibilité à l'humidité** : Conserver à l'abri de l'humidité.
- Sensibilité à la lumière** : Non observé, la Perméthrine est photostable.
- Sensibilité à l'oxydation** : Non observé.
- Température de stockage** : Température ambiante. Pas de mesures spécifiques requises.
- Mesures spéciales de stockage** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des semences, fertilisants et autres aliments.
- Lieux de stockage** : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage recommandés** : Sacs papiers avec poche PE.H.D.
- Emballage prévu par le fournisseur** : Sacs papiers, seaux PEHD, boîtes plastiques, etc....
- Matières incompatibles au stockage** : Non connu.
- Autres recommandations** : Ne pas réutiliser les emballages vides. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Respecter les hauteurs de gerbage conseillées.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION

8-1. PARAMETRES DE CONTROLE

Valeur Moyenne Exposition (VLE) : 5mg/m³ (Perméthrine).

8-2 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire** : Port d'un masque respiratoire filtrant anti poussières (Type P2 S ou DIN 3181) lors de l'utilisation.

Protection des mains	: Port de gants résistants aux produits chimiques (PVC ou nitrile).
Protection des yeux	: Port de lunettes de protection de type panoramique.
Protection de la peau et du corps	: Port de vêtements de protection légers en PVC.
Mesures d'hygiène	: Assurer une bonne aération des locaux de travail.
Spécifiques	: Lors de l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. : Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: solide, poudre sèche blanchâtre à grise, faible odeur perceptible.
PH	: non concerné.
Point Eclair	: non concerné.
Auto-Inflammabilité	: non concerné.
LIE & LSE	: non applicable.
Pression de vapeur	: non applicable.
Densité relative	: 0,46 env à 20°C (non tassée).
Solubilité	: sans objet.
Coefficient de partage Octanol/Eau	: Perméthrine Log de Pow : 6,1

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matière à éviter	: Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.
Produit de	: Non connu.
Décomposition/Combustion	
Conditions à éviter	: Aucune en particulier. Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de produits de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Produit formulé :
Inhalation	: Faible toxicité ; inhalation chez le rat : >2,3 mg/m ³
Contact oculaire et cutané	: Faible toxicité ; DL 50 dermale chez le rat : > 5000 mg/kg. Irritation légère et réversible sur la peau et les yeux (pas de mention sur l'étiquette).
Ingestion	: Faible toxicité ; DL orale 50 chez le rat > 10 000 mg/kg

Autres données sur la matière active :

Toxicité aiguë	: Perméthrine 25/75 technique: -DL 50 voie orale/rat : de 1479 à 4672 mg/kg. -DL 50 voie cutanée/lapin : > 4000 mg/kg. -DL 50 voie cutanée/rat : > 2500 mg/kg. -CL 50 inhalation/rat, souris (3 h) : > 685 mg/m ³ d'air.
Pouvoir Irritant	: Perméthrine technique : -Irritation cutanée (lapin) : Non irritant. -Irritation oculaire (lapin) : Non irritant.
Sensibilisation	: Pas d'effet rapporté à ce jour lié à l'exposition professionnelle.
Toxicité chronique	: Perméthrine : NOEL étude à 2 ans sur rat > 100 mg/kg de nourriture/jour. DJA (JMPR) : 0,05 mg/kg de poids corporel (1999). Non mutagène, tératogène ou carcinogène. Classe de toxicité OMS : II
Commentaires et symptomatologie	: Risque de survenue de sensations transitoires (quelques heures, maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité	: Perméthrine DT 50 < 28 jours.
Protection de l'environnement	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit

dans un centre agréé de collecte des déchets.

Ecotoxicité : **Perméthrine technique** :

- DL 50 orale sur poulet : > 3000 mg/kg
- DL 50 orale sur caille : > 13500 mg/kg
- CL 50 truite arc-en-ciel (96 h) : 2,5 µg/l
- CL 50 daphnies (48h) : 0,6 µg/l
- Dangereux pour les organismes aquatiques.
- DL 50 orale 24h /abeille : 98 ng/abeille.
- DL 50 topique/abeille : 29 ng/abeille
- Toxique pour les abeilles.
- Phytotoxique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et résidus : Incinération en centre agréé. Eaux de lavage : Ne pas rejeter en milieu naturel.

Destruction des emballages souillés : Bien vider et bien rincer, rendre inutilisable. Les emballages entièrement vidés peuvent être éliminés via une collecte organisée par les partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service comme Eco-Emballage pour les produits grand public. Remettre à un service récupérateur spécialisé agréé.

Code d'élimination des déchets : 020108 : déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 3077

14-1. A.D.R. (Route)

Assimilation transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Perméthrine)

Classe : 9
Code de Classification : M7
Groupe d'emballage : III
Etiquette : 9
Numéro d'identification du danger : 90

14-2. O.A.C.I. (Aérien)

Assimilation transport : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s (Permethrin)

Classe : 9
Groupe : III
Etiquette : 9
Passager : 911 (Illimitée)
Cargo : 911 (Illimitée)

14-3. I.M.D.G. (Maritime)

Assimilation transport : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s, (Permethrin)

Classe : 9
Groupe : III
Etiquette : 9
Marque : Marine pollutant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit classé et étiqueté d'après la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.

15-2. DISPOSITIONS LOCALES

Mention complémentaire : Dangereux pour la faune aquatique.
Installations classées : Rubrique n°1155 : Dépôt de produits agropharmaceutiques.
Maladies professionnelles : non concerné.
Surveillance médicale spéciale : néant.
Symbole et lettre d'identification



N : Dangereux pour l'environnement

PHRASES DE RISQUE (R)

50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CONSEILS DE PRUDENCE (S)

2 : Conserver hors de la portée des enfants.
13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
22 : Ne pas respirer les poussières.
35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la Fiche de Données de Sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS Textes des Phrases R mentionnées au Chapitre 2.

R 20 : Nocif par inhalation.
R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R 40 : Possibilité d'effets réversibles.
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières : Consulter également la notice technique.
 Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Documents de référence : Données internes.
 Perméthrine 25/75, Données du e-Pesticide Manual, 12ème édition, version 2.1, 2001-2002, The British Crop Protection Council.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Cette édition remplace toutes les versions précédentes.